

vous proposez une journée de formation
et de réflexion sur le thème :

VILLES ET TERRITOIRES Défis et alternatives pour un projet municipal

**Le samedi 8 février 2020
de 9h15 à 17h30**

**Au siège du mouvement Ensemble !
26, rue Malmaison
93170 Bagnolet**

Accès
Métro : ligne 3 (station Gallieni)
Bus : ligne 76, 122 (arrêt Mairie de
Bagnolet)

Le droit à la formation des élu-e-s

Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu acquiert 20 heures de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-e-s. L'inscription des élu-e-s doit être adressée à : dif-élus@caissedesdepots.fr, au minimum 2 mois avant la formation (plus d'informations sur le site de F&C ou envoyer un message à contact@formationcitoyennete.org). L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront dans le 1er cas faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de la collectivité locale et dans le 2ème cas ce sera un document à remplir pour la Caisse des Dépôts. (à télécharger sur site : <https://www.caissedesdepots.fr/droit-individuel-la-formation-dif-des-elus-locaux>).

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage: celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Tarifs pour la journée établis par solidarité entre petites et grandes collectivités (élus et agents territoriaux) :

Communes et intercommunalités de :	
- moins de 1000 habitants	200 €
- de 1000 à 5000	300 €
- de 5000 à 10000	400 €
- de 10000 à 30000	500 €
- de 30000 à 50000	600 €
- de 50000 à 75000	700 €
- de 75000 à 100000	800 €
- plus de 100000	900 €

Conseillers Départementaux et Régionaux	1000 €
--	--------

Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)

VILLES ET TERRITOIRES : Défis et alternatives pour un projet municipal

organisée par Formation et Citoyenneté et le mouvement Ensemble
Le samedi 8 février 2020 de 9h15 à 17h30 au siège du mouvement Ensemble - 26, rue Malmaison 93170 Bagnolet

Bulletin à renvoyer par courrier ou par courriel : contact@formationcitoyennete.org

Nom : _____ Collectivité territoriale : _____
Prénom : _____ Commune de : _____
Adresse : _____ Nbre d'hab. (pour les élus
communaux) : _____
Téléphone : _____ Fonction de l'agent : _____
Code Postal : _____
Ville : _____
Email : _____
Fonction élective : _____
Signature du/du/de la candidat.e à la formation
avec cachet

CACHET

VILLES ET TERRITOIRES

Défis et alternatives pour un projet municipal

Samedi 8 février 2020 (matin)

9h15 Accueil des participant-e-s

9h30 **La question territoriale, défi et enjeu politique.**

- Etat des lieux.
- Quelles propositions en termes de compétences et de gouvernance ?

10h30 *Pause*

10h45 *Échanges et débats*

12h30 **Déjeuner**

Samedi 8 février 2020 (après-midi)

14h00 **Pour des villes et territoires durables. Quelles transitions à mettre en place ?**

14h45 **L'espace urbain au prisme du genre : Quelle mixité à développer ?**

15h30 *Pause*

15h45 *Échanges et débats*

17h00 **Conclusion, quelques éléments pour un projet municipal démocratique, social et écologique.**

17h30 Fin de la formation.

Intervenant.es :

Laurence BOFFET, élue municipale 1er arrondissement de Lyon, **Armand CREUS**, ancien élu régional Rhône-Alpes et ancien cadre territorial, **Bernard LANDAU**, architecte et urbaniste, **Jean-François PELLISSIER**, ancien élu régional Île-de-France.



formation
Et Citoyenneté

Formation et Citoyenneté

21 ter, rue Voltaire

75011 PARIS